



## Litige au sujet d'un mur de soutènement

Par **Sellier**, le **09/01/2023** à **09:30**

Bonjour Maître,

Située en Alsace, le mur de séparation de ma propriété , soutenant la terre de mon voisin, dont la propriété est en surplomb d'environ deux mètres, se fissure et menace d'effondrement sur mon fonds .

Mon voisin refusant d'effectuer les travaux nécessaires, au prétexte que le cadastre m'en attribue la propriété . Or la jurisprudence constante, prescrivant que l'entretien et la réparation d'éventuels désordres , incombent à celui dont la terre est soutenue, vaut elle dans ce cas d'espèce ?

Vous remerciant par avance pour votre retour.

Cordialement .

Par **Visiteur**, le **09/01/2023** à **09:43**

Bonjour,

Ce mur de soutènement appartient au voisin car il soutient ses terres.

Faites lui un courrier RAR pour le mettre en demeure de réparer. Ensuite vous pourrez saisir le tribunal.

Par **Karpov11**, le **09/01/2023** à **10:46**

Bonjour Sellier,

Ne tenez pas compte du message de pseuloi: c'est de la pub commerciale envoyée par quelqu'un qui se croit malin de polluer ce forum en utilisant plusieurs pseudos

Par **youris**, le **09/01/2023** à **11:40**

bonjour,

le cadastre ne peut pas être utilisé pour déterminer les limites de propriété car les échelles des planches ne permettent pas cette précision.

salutations